

## RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-365

---

RÈGLEMENT ORDONNANT LA RÉFECTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DU CENTRE MGR POISSANT, DE LA MAISON LOUIS-H.-LAFONTAINE, DE LA BIBLIOTHÈQUE, DE L'HÔTEL DE VILLE AINSI QUE SON KIOSQUE RICHELIEU ET DÉCRÉTANT À CES FINS UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 1 524 886 \$

---

Le conseil municipal décrète ce qui suit :

1. Le conseil municipal est autorisé à exécuter ou faire exécuter les travaux décrits dans l'estimation jointe au présent règlement comme **annexe 1**.
  2. Le conseil municipal est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 1 524 886 \$ incluant les frais afférents accessoires pour les objets mentionnés à l'article 1 du présent règlement.
  3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 1 524 886 \$ pour une période de vingt (20) ans.
  4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur chaque année pour couvrir :
    - 100 % du coût total des travaux et des frais afférents.
- Les propriétaires de ces immeubles sont assujettis au paiement de cette taxe.
5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.
  6. Une partie de l'emprunt décrété au présent règlement n'excédant pas le montant maximal prévu par la loi peut être destinée à renflouer le fonds général de la Ville d'une partie ou de la totalité des sommes engagées avant son entrée en vigueur relativement à l'objet de celui-ci.
  7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, s'il y a lieu, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

8. La Ville est autorisée, s'il y a lieu, à acquérir pour les fins du présent règlement de gré à gré ou par expropriation, toutes les servitudes, terrains ou parcelles de terrains requis. Le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière sont autorisés à signer tout document ou acte à cet effet.
9. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

---

**Jean Martel, maire**

---

**Marie-Pier Lamarche, greffière**



Projet: P-22-BA-100

Titre: Réfection patrimoine immobilier Centre Mgr Poissant, Maison Louis-H. La Fontaine, bibliothèque et Hôtel de Ville et son kiosque

## Estimation des coûts

## Nature des travaux

Ce règlement rassemble des travaux touchant plusieurs bâtiments de la Ville de Boucherville. Il inclut la réfection de la toiture et des corniches du Centre Mgr Poissant (subventionnée à 50% par le ministère de la Culture).

Il inclut la restauration extérieure de la Maison Louis H. Lafontaine (subventionnée à 50% par le ministère de la Culture).

Il inclut des travaux de réfection de la toiture de cuivre de l'Hôtel de ville ainsi que du kiosque Richelieu situé dans le Parc de la Mairie

Il inclut la fourniture, l'installation et le réaménagement nécessaire à la bibliothèque pour accueillir un système RFID.

	Montant avant taxes
<i>Travaux</i>	
Centre Mgr Poissant réfection toiture et corniches (P-21-BA-01)	385 000 \$
Maison Louis H. Lafontaine Restauration extérieure (P19-BA-03)	307 700 \$
Hôtel de Ville réfection de la toiture de cuivre (P-20-BA-07)	221 500 \$
Parc de la Mairie réfection du kiosque Richelieu( P-22-BA-04)	72 500 \$
Bibliothèque installation d'un système RFID (P-21-BA-08)	208 250 \$
Contingences (10%)	119 495 \$
<b>Total des travaux</b>	<b>1 314 445 \$</b>
Taxes 4,9875%	65 558 \$
<b>Grand Total des travaux</b>	<b>1 380 003 \$</b>

## Frais administratifs

Frais de services professionnels	10,00%	138 000 \$
		<i>Sous total</i> 138 000 \$
Taxes	4,9875%	6 883 \$
		<b>144 883 \$</b>
<b>Grand total du projet</b>	<b>1 524 886 \$</b>	

Payés par le fonds général et des subventions

2022-01-19

Préparé par:

Stéphanie Papineau, ing., M.ing.  
Chef de service  
Direction du génie

Date

Vérfié par :

Claude Poirier, ing. M.ing.  
Directeur du génie  
Direction de génie

Date



Boucherville

Direction du génie

PROJET : P-22-BA-100

Réfection patrimoine immobilier Centre Mgr Poissant, Maison Louis-H. La Fontaine, bibliothèque et Hôtel de Ville et son  
TITRE : kiosque

ESTIMATION des COÛTS (Montants avant taxes)

Nature des travaux	Qté	Unité	Prix unitaire	Total (avant taxes)
<b>Centre Mgr Poissant réfection toiture et corniches</b>				
<b>Projet P-21-BA-01</b>				
Toiture de tôles	1	global	270 000,00 \$	270 000,00 \$
Toiture d'ardoise	1	global	27 000,00 \$	27 000,00 \$
Toiture élastomère à remplacer	1	global	18 000,00 \$	18 000,00 \$
Corniches	1	global	60 000,00 \$	60 000,00 \$
Travaux connexes	1	global	10 000,00 \$	10 000,00 \$
				<b>385 000,00 \$</b>
<b>Restauration de la Maison Louis H. Lafontaine</b>				
<b>Projet P19-BA-03</b>				
Fenestration, porte et contrevents à remplacer ou restaurer	1	global	78 000,00 \$	78 000,00 \$
Maçonnerie extérieure (rejointoiement, remplacement, coulis, etc)	1	global	156 000,00 \$	156 000,00 \$
Structure (perron et poutres à réparer)	1	global	26 000,00 \$	26 000,00 \$
Contrôle des eaux de pluie dont les gouttières	1	global	11 700,00 \$	11 700,00 \$
Ébénisterie extérieure (lambris et autres éléments d'ébénisterie)	1	global	26 000,00 \$	26 000,00 \$
Travaux connexes	1	global	10 000,00 \$	10 000,00 \$
				<b>307 700,00 \$</b>
<b>Réfection de la toiture de cuivre de l'Hôtel de Ville</b>				
<b>Projet P-20-BA-07</b>				
Réfection toiture de cuivre	1	global	189 000,00 \$	189 000,00 \$
Réfection de la petite section en élastomère	1	global	22 500,00 \$	22 500,00 \$
Travaux connexes	1	global	10 000,00 \$	10 000,00 \$
				<b>221 500,00 \$</b>
<b>Réaménagement de l'accueil de la bibliothèque et achat du système RFID</b>				
<b>Projet P-21-BA-08</b>				
Achat système RFID	1	global	144 000,00 \$	144 000,00 \$
Modification des aménagements pour accommoder le nouveau système RFID	1	global	64 250,00 \$	64 250,00 \$
				<b>208 250,00 \$</b>
<b>Réfection du kiosque Richelieu du parc de la Mairie</b>				
<b>Projet P-22-PA-04</b>				
Modification structurale	1	global	36 000,00 \$	36 000,00 \$
Modification architecturale	1	global	22 500,00 \$	22 500,00 \$
Modification en électricité	1	global	9 000,00 \$	9 000,00 \$
Travaux connexes	1	global	5 000,00 \$	5 000,00 \$
				<b>72 500,00 \$</b>



Boucherville

Direction du génie

PROJET : P-22-BA-100

Réfection patrimoine immobilier Centre Mgr Poissant, Maison Louis-H. La Fontaine, bibliothèque et Hôtel de Ville et son

TITRE : kiosque

ESTIMATION des COÛTS (Montants avant taxes)

Nature des travaux	Qté	Unité	Prix unitaire	Total (avant taxes)
<b>GRAND TOTAL</b>				<b>1 194 950,00 \$</b>

Estimation préparée par :

Stéphanie Papineau, ing., M.Ing.

Chef de service, Direction du génie

Date

Vérifiée par:

Claude Poirier, ing. M.ing.

Directeur, Direction du génie

Date

2022-01-19

*Stéphanie Papineau*

*Claude Poirier*

*19 Janv. 2022*